
**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le lundi 5 juin 2023 à 19 h
11155, avenue Hébert**

PRÉSENCES :

Mme Chantal Rossi, conseillère de la ville - district Ovide-Clermont
M. Abdelhaq Sari, conseiller de la ville - district Marie-Clarac
M. Philippe Thermidor, conseiller d'arrondissement - district Ovide-Clermont
M. Jean Marc Poirier, conseiller d'arrondissement - district Marie-Clarac

ABSENCES :

Mme Christine Black, mairesse d'arrondissement

**FORMANT QUORUM ET SIÉGEANT SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. ABDELHAQ SARI, MARIRE
SUPPLÉANT**

Étaient aussi présents les employés suivants :

Mme Tonia Di Guglielmo, directrice d'arrondissement
Mme Carine Haddad, directrice des services administratifs
M. Maxime Ubner Sauveur, directeur des travaux publics
M. Claudel Toussaint, directeur de la culture, des sports, des loisirs et du développement social
M. Jérôme Vaillancourt, directeur de l'aménagement urbain et des services aux entreprises
M. Marc-Aurèle Aplogan, secrétaire d'arrondissement
Mme Siham Arabi, secrétaire d'arrondissement substitut
M. Daniel Bussièrès, chef de division relations avec les citoyens et communication.

Étaient aussi présents :

Mme Hélène Mercier, commandante du PDQ 39
Mme Sandrine Villon, chargée de secrétariat
M. Bienvenu-Olivier Ntumba, attaché politique

Nombre de personnes dans la salle : environ 56

M. Abdelhaq Sari, maire suppléant, souhaite la bienvenue aux citoyens. Un moment de recueillement est observé à la mémoire de M. Michel Côté et aussi en soutien aux pompiers mobilisés à travers le Québec pour combattre les feux de forêt.

M. Abdelhaq Sari présente les membres du conseil d'arrondissement et du personnel. Il souligne également la présence de Mme Hélène Mercier, commandante du PDQ 39

M. Abdelhaq Sari, maire suppléant, déclare la séance ouverte

CA23 10 155

Adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 5 juin 2023, à 19 h.

Il est proposé par M. Philippe Thermidor

appuyé par M. Jean Marc Poirier

Et résolu :

QUE soit adopté l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 5 juin 2023, à 19 h.

Adopté à l'unanimité.

10.01

10 - Mot du maire suppléant et des élu.e.s.

M. Abdelhaq Sari, conseiller de ville – district Marie-Clarac

- Signature du livre d'or : Sœur Angèle Rizzardo
- Remise de certificat aux trois étudiant.es de l'école secondaire Calixa-Lavallée

Point d'information :

- Apaisement de la circulation et mobilité
-

Mme Chantal Rossi, conseillère de ville – district Ovide-Clermont

Point d'information :

- Bilan du Rendez-vous des aîné.es
 - Festival des arts
 - Mois du patrimoine italien
-

M. Jean Marc Poirier, conseiller d'arrondissement – district Marie-Clarac

Point d'information :

- Marchés du Nord
-

M. Philippe Thermidor, conseiller d'arrondissement – Ovide-Clermont

Point d'information :

- Été 2023 : programmation, piscine, camp du jour
-

10 - Période de questions du public

Début de la période de questions du public à 19h45

Questions des citoyens présents dans la salle.

Mme Naomie Alexie
Camp de jour

Mme Fatima Salazar Gomez
Participation citoyenne

Mme Sarah Deschênes
Piste cyclable sur Salk

Mme Murielle Marol
Sécurité piétons/signalisation

Mme Cléante Jean-Baptiste
Service autobus

Mme Selma Hujic
Projet de foyers de jeunes au 11016-11022 Pelletier

Mme Emilia Lacampo
Projet de foyers de jeunes au 11016-11022 Pelletier

Mme Samar Chreim
Projet de foyers de jeunes au 11016-11022 Pelletier

M. Patrick Roy
Projet de foyers de jeunes au 11016-11022 Pelletier

Mme Lucie Roy
Piste cyclable

Mme Maria Capaz
Élagage des arbres suite au verglas

M. Jean-Francois Gagné
Piste cyclable

Mme Méo Assunta
Problématique éclairage sur Des récollets

Mme Ingrid Farfan
Projet de foyers de jeunes au 11016-11022 Pelletier

M. Marco Verillette
Propreté sur la rue Hénault

Mme Suzanne Boisvert
État de la chaussée de la rue Lausanne

M. Kesner Cameau
Émondage

Mme Suzanne Tremblay
Sécurité dans mon quartier

M. Michel Pirro
Vision charitable / Organisme VICHA

M. Robert Guilbeault
Carrefour Henri-Bourassa et Pie-IX

Questions reçues via le formulaire électronique.

Mme Geneviève Vincent
Installation bollards Gouin

M Roberto Trombino
Balai mécanique et cueillette des encombrants et résidus verts

CA23 10 156

Adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 1er mai 2023, à 19h.

Il est proposé par M. Philippe Thermidor

appuyé par M. Jean Marc Poirier

Et résolu :

QUE soit adopté le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 1^{er} mai 2023, à 19 h.

Adopté à l'unanimité.

10.04

CA23 10 157

Adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 9 mai 2023, à 13h 30.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Jean Marc Poirier

Et résolu :

QUE soit adopté le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 9 mai 2023, à 13h30.

Adopté à l'unanimité.

10.05

CA23 10 158

Déposer aux archives le procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 4 avril 2023.

Il est proposé par M. Philippe Thermidor

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit déposé aux archives le procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 4 avril 2023.

Adopté à l'unanimité.

10.06 1236079006

CA23 10 159

Déposer aux archives le procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 2 mai 2023.

Il est proposé par M. Philippe Thermidor

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit déposé aux archives le procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 2 mai 2023.

Adopté à l'unanimité.

10.07 1236079008

CA23 10 160

Adjuger à SALVEX INC, plus bas soumissionnaire conforme, le montant de 918 075,38 \$, taxes incluses, pour le contrat d'aménagement de la place Charleroi à l'arrondissement Montréal-Nord, autoriser une dépense de 183 960,00 \$, taxes incluses, pour les contingences et une dépense de 120 723,75 \$, taxes incluses, pour les incidences, pour une dépense totale de 1 222 759,13 \$. Appel d'offres 1125 / 4 soumissionnaires.

Il est proposé par M. Philippe Thermidor

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit adjugé à SALVEX INC, plus bas soumissionnaire conforme, le montant de 918 075,38 \$, taxes incluses, pour le contrat d'aménagement de la place Charleroi à l'arrondissement Montréal-Nord;

QUE soit autorisée une dépense de 183 960,00 \$, taxes incluses, pour les contingences;

QUE soit autorisée une dépense de 120 723,75 \$, taxes incluses, pour les incidences;

QUE soit autorisée une dépense totale de 1 222 759,13 \$, taxes incluses;

ET QUE ces dépenses soient imputées conformément aux informations inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.01 1238544002

CA23 10 161

Adjuger à Montréal Scellant inc., plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 798 172,55 \$, taxes incluses, le contrat pour des travaux de construction des dos d'âne, des avancées de trottoir et des fosses de plantation ainsi que des sections de trottoirs sur diverses rues de l'arrondissement de Montréal-Nord, autoriser une dépense de 55 872,08 \$, taxes incluses, pour les

contingences, autoriser une dépense de 453 850,02 \$, taxes incluses, pour les incidences, pour une dépense totale de 1 307 894,65 \$, taxes incluses. Appel d'offres 1123 / 3 soumissionnaires

Il est proposé par M. Philippe Thermidor

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit adjugé à Montréal Scellant inc., plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 798 172,55 \$ \$, taxes incluses, le contrat 1123 pour l'exécution des travaux de construction des dos d'âne, des avancées de trottoir et des fosses de plantation ainsi que des sections de trottoirs sur diverses rues de l'arrondissement de Montréal-Nord ;

QUE soit autorisée une dépense en contingences de 55 872,08 \$, taxes incluses ;

QUE soit autorisée une dépense en incidences de 453 850,02 \$, taxes incluses ;

QUE soit autorisée une dépense totale de 1 307 894,65 \$;

ET QUE ces dépenses soient imputées conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.02 1236329005

CA23 10 162

Accorder une contribution financière de 26 500 \$ à l'organisme Les Fourchettes de l'Espoir pour la gestion du « Marché du Nord » dans le quadrilatère Boulevard Henri-Bourassa - Boulevard Pie-IX - Boulevard Industriel - Boulevard Saint-Michel, pour l'été et l'automne 2023 et approuver le projet de convention à intervenir.

M. Jean-Marc Poirier déclare intérêt.

Il est proposé par M. Philippe Thermidor

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit accordée une contribution financière de 26 500 \$ à l'organisme Les Fourchettes de l'Espoir pour la gestion du « Marché du Nord » dans le quadrilatère boulevard Henri-Bourassa - boulevard Pie-IX - boulevard Industriel - boulevard Saint-Michel, pour l'été et l'automne 2023;

QUE soit approuvé le projet de convention à intervenir;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.03 1239069007

CA23 10 163

Accorder une contribution financière de 18 500 \$ à l'organisme Marchés Ahuntsic-Cartierville pour la gestion du « Marché du Nord » au parc Gouin pour l'été et l'automne 2023 et approuver le projet de convention à intervenir.

Il est proposé par M. Philippe Thermidor

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit accordée une contribution financière de 18 500 \$ à l'organisme Marchés Ahuntsic-Cartierville pour la gestion du « Marché du Nord » au Parc Gouin pour l'été et l'automne 2023;

QUE soit approuvé le projet de convention à intervenir;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.04 1239069006

CA23 10 164

Entériner une contribution financière de 250 \$ à la Troupe de danse Mapou Ginen pour la 9e édition de la levée de fonds annuelle Konbit (marathon de danse et de chant) qui a eu lieu le 7 mai dernier, et ce, à même le budget discrétionnaire des élu.e.s pour l'année financière 2023.

Il est proposé par M. Philippe Thermidor

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit entérinée une contribution financière de 250 \$ à la Troupe de danse Mapou Ginen pour la 9e édition de la levée de fonds annuelle Konbit (marathon de danse et de chant) qui a eu lieu le 7 mai 2023;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel

Adopté à l'unanimité.

20.05 1231038011

CA23 10 165

Autoriser le financement de 226 270,80 \$, taxes incluses, en provenance du Programme d'aide financière aux arrondissements pour la déminéralisation par la création ou la réfection de fosses de plantations, dans le cadre du contrat pour des travaux de reconstruction de trottoirs, de bordures et de saillies, construction de la chaussée et d'un système d'éclairage et travaux d'aménagement paysager dans l'avenue Lapierre entre la rue Pascal et le boulevard Maurice-Duplessis. Appel d'offres 1107.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Philippe Thermidor

Et résolu :

QUE soit autorisé le financement de 226 270,80 \$, taxes incluses, en provenance du Programme d'aide financière aux arrondissements pour la déminéralisation par la création ou la réfection de fosses de plantations, dans le cadre du contrat pour des travaux de reconstruction de trottoirs, de bordures et de

saillies, construction de la chaussée et d'un système d'éclairage et travaux d'aménagement paysager dans l'avenue Lapierre entre la rue Pascal et le boulevard Maurice-Duplessis. Appel d'offres 1107.

Adopté à l'unanimité.

20.06 1230709001

CA23 10 166

Approuver et déposer les rapports mensuels au 30 avril 2023.

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par M. Philippe Thermidor

Et résolu :

QUE soient approuvés et déposés les rapports mensuels au 30 avril 2023.

Adopté à l'unanimité.

30.01 1237606013

CA23 10 167

Approuver et déposer les rapports sur l'exercice du pouvoir délégué au 30 avril 2023.

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par M. Philippe Thermidor

Et résolu :

QUE soient approuvés et déposés les rapports sur l'exercice du pouvoir délégué au 30 avril 2023.

Adopté à l'unanimité.

30.02 1237606014

CA23 10 168

Autoriser le dépôt d'une demande de soutien financier dans le cadre du Programme d'aménagement urbain inclusif (Programme PAU), confirmer l'adhésion aux objectifs et aux modalités du Programme et confirmer la participation financière de l'arrondissement de Montréal-Nord au projet de réaménagement du parc Pilon.

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par M. Philippe Thermidor

Et résolu :

QUE SOIT autorisé le dépôt d'une demande de soutien financier dans le cadre du Programme d'aménagement urbain inclusif (Programme PAU);

QUE SOIT confirmé l'adhésion aux objectifs et aux modalités du Programme;

ET QUE SOIT et confirmé la participation financière de l'arrondissement de Montréal-Nord au projet de réaménagement du parc Pilon.

Adopté à l'unanimité.

30.03 1238544001

CA23 10 169

Offrir en vertu du deuxième alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, au conseil municipal que l'arrondissement prenne en charge la conception, la coordination et la réalisation des travaux pour la construction de dos d'âne sur le boulevard Gouin entre le boulevard St-Vital et la rue de L'Archevêque.

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par M. Philippe Thermidor

Et résolu :

QUE soit offert au conseil municipal, en vertu du deuxième alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, la prise en charge par l'arrondissement de la conception, la coordination et la réalisation des travaux pour la construction de dos d'âne sur le boulevard Gouin entre le boulevard St-Vital et la rue l'Archevêque.

Adopté à l'unanimité.

30.04 1237177005

CA23 10 170

Demander au comité exécutif de modifier le budget de la Ville de Montréal, en conformité avec l'article 144 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre c-11.4) afin de tenir compte de la réception, par l'arrondissement de Montréal-Nord, d'un soutien financier totalisant 52 925 \$, accordé par l'Union des municipalités du Québec (UMQ) dans le cadre du projet « Fous du français » visant à faire la promotion et la valorisation de la langue française et d'approuver une convention à cette fin.

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par M. Philippe Thermidor

Et résolu :

De demander au comité exécutif de modifier le budget de la Ville de Montréal, en conformité avec l'article 144 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre c-11.4) afin de tenir compte de la réception, par l'arrondissement de Montréal-Nord, d'un soutien financier totalisant 52 925 \$, accordé par l'Union des municipalités du Québec (UMQ) dans le cadre du projet « Fous du français » visant à faire la promotion et la valorisation de la langue française et d'approuver une convention à cette fin.

Adopté à l'unanimité.

30.05 1237606018

CA23 10 171

Modifier le sens de la circulation sur la rue Amos entre les rues Saint-Julien et Garon initialement prévu vers l'est pour l'ouest.

Il est proposé par M. Philippe Thermidor

appuyé par M. Jean Marc Poirier

Et résolu :

QUE soit autorisée la demande suivante conformément au Règlement 1570 relatif à la circulation dans les limites de l'arrondissement :

- Modifier le sens de la circulation sur la rue Amos entre les rues Saint-Julien et Garon initialement prévu vers l'est pour l'ouest.

Adopté à l'unanimité.

30.06 1239195005

CA23 10 172

Déposer le procès-verbal de la séance de consultation publique et adopter la résolution PP-058 afin de permettre l'implantation temporaire d'un bâtiment de deux étages comprenant 14 classes modulaires annexé au bâtiment situé au 10339, avenue du Parc-Georges, le tout en vertu du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Philippe Thermidor

Et résolu :

QUE soit déposé le procès-verbal de la séance de consultation publique qui s'est tenue le 23 mai 2023;

Et QUE soit adopter en vertu du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble, un premier projet de résolution PP-058 visant à autoriser l'implantation temporaire d'un bâtiment de deux étages comprenant 14 classes modulaires annexé au bâtiment situé au 10339, avenue du Parc-Georges, sur le lot 1 174 168 du cadastre du Québec, en dérogeant à certaines dispositions des règlements d'urbanisme de l'Arrondissement. Ainsi :

- De déroger à la grille P1-217 du Règlement de zonage R.R.1562 en permettant une cour arrière de 0,065 mètre au lieu de 6 mètres minimum;
- De déroger à l'article 76.1 du Règlement de zonage R.R.1562 en autorisant les panneaux de fibrociment comme matériaux de finis extérieur;
- De déroger à l'article 76.2 en autorisant le revêtement métallique corrugué comme matériau de fini extérieur, et ce, de manière non limitative quant au positionnement et au pourcentage d'utilisation du matériau;
- De déroger à l'article 92.20 en n'ajoutant aucune case de stationnement au lieu des 10 cases requises.

Le tout aux conditions suivantes :

- QUE les travaux de construction autorisés par la présente résolution débutent dans les 12 mois suivants l'entrée en vigueur de la présente résolution; si ce délai n'est pas respecté, l'autorisation qui fait l'objet de la présente résolution sera nulle et sans effet;

- QUE 12 unités de stationnement pour vélo soient installées sur le terrain et qu'elles soient indiquées aux plans accompagnant la demande de permis donnant suite à la présente résolution;
- QU'un devis de protection des arbres localisés sur le domaine public en bordure du terrain du côté de l'avenue Cobourg ainsi que du côté de l'avenue du Parc-Georges soit déposé avant la délivrance du permis de construction et présente les moyens permettant d'assurer le maintien du bon état des arbres durant l'installation et le démantèlement du bâtiment;
- QU'un minimum de 13 arbres soient plantés en conformité avec le Règlement de zonage R.R.1562 et qu'un des plans accompagnant la demande de permis donnant suite à la présente résolution indique l'emplacement de ces derniers;
- QUE le bâtiment de deux étages comprenant 14 classes modulaires temporaires soit démantelé et le terrain remis à son état actuel, à l'exception des arbres plantés, au plus tard 2 ans et demi (30 mois) après la délivrance du permis de construction visé par la présente résolution;
- QU'à défaut de se conformer aux obligations de la présente résolution, les dispositions pénales du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Montréal-Nord s'appliquent;
- QUE toutes autres dispositions des règlements d'urbanisme continuent de s'appliquer.

ET CE, conformément aux documents déposés, soient :

- Plan d'implantation préparé par Serge Douville, de la firme Bergeron Thouin Associés Architectes inc., daté 17 mars 2023;
- Élévations préparées par Serge Douville, de la firme Bergeron Thouin Associés Architectes inc., datées du 17 mars 2023, révisées pour fenestration et reçu le 6 avril 2023;
- Document de présentation PPCMOI Option 3 préparé par la firme Bergeron Thouin Associés Architectes inc. daté du 7 avril 2023.

ET QUE le tout soit applicable sur le lot 1 174 168 du cadastre du Québec, soit le 10339, avenue du Parc-Georges.

Adopté à l'unanimité.

40.01 1234602003

CA23 10 173

Approuver l'installation de marchés publics sur le territoire de l'arrondissement de Montréal-Nord pour l'année 2023, autoriser l'occupation temporaire du domaine public à cet effet, et édicter les ordonnances autorisant l'établissement de ces marchés, la vente de fruits et légumes, ainsi que l'émission de bruit au moyen d'appareils sonores diffusant à l'extérieur.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Philippe Thermidor

Et résolu :

D'édicter, en vertu du Règlement sur les marchés publics (R.R.V.M., chapitre M-2, article 13, paragraphes 1° et 4°) de la Ville de Montréal, l'ordonnance jointe à la présente, autorisant l'établissement de marchés publics mobiles dans le secteur Est de l'arrondissement de Montréal-Nord et d'un circuit de marchés publics itinérants dans le secteur Ouest de l'arrondissement de Montréal-Nord aux emplacements inscrits dans l'ordonnance;

D'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20) de la ville de Montréal, l'ordonnance jointe à la présente, permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur aux emplacements ciblés à cet effet, aux dates et aux heures inscrites dans l'ordonnance;

D'édicter, en vertu du Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1, articles 3 et 8), l'ordonnance jointe à la présente, permettant la vente de fruits et légumes frais aux emplacements ciblés à cet effet, aux dates et aux heures inscrites dans l'ordonnance.

Adopté à l'unanimité.

40.02 1239069008

CA23 10 174

Autoriser une dérogation de la tarification prévue au Règlement RGCA23-10-0001 sur les tarifs (exercice financier 2023) pour la location de salles au Pavillon du parc Henri-Bourassa pour un événement qui aura lieu le 18 juin 2023 dans le cadre de la fête des pères.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Philippe Thermidor

Et résolu :

QUE soit autorisée une dérogation de la tarification prévue au Règlement RGCA23-10-0001 sur les tarifs (exercice financier 2023) pour la location de salles au Pavillon du Parc Henri-Bourassa pour un événement qui aura lieu le 18 juin 2023 dans le cadre de la fête des pères.

Adopté à l'unanimité.

40.03 1231689004

CA23 10 175

Statuer sur une recommandation du comité consultatif d'urbanisme, à savoir : refuser la construction d'un escalier menant à un autre niveau que le rez-de-chaussée pour l'aménagement d'une cour anglaise en marge avant pour le 10789, avenue Balzac, le tout en vertu du Règlement RGCA02-10-0006 sur les dérogations mineures.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Philippe Thermidor

Et résolu :

QUE soit refusée, conformément au Règlement RGCA02-10-0006 sur les dérogations mineures, la construction d'un escalier menant à un autre niveau que le rez-de-chaussée pour l'aménagement d'une cour anglaise en marge avant pour le 10789, avenue Balzac, pour les motifs suivants :

- Il y a peu de cours anglaises et de descentes d'escalier en marge avant sur ce tronçon de rue;
- Cette typologie de bâtiment ne comporte pas d'accès au sous-sol en façade; un tel accès représenterait une modification à la typologie;
- La dérogation pourrait inciter au non-respect des règlements d'urbanisme, puisqu'elle rend possible l'aménagement d'un logement indépendant au sous-sol, ce qui est interdit par la réglementation de zonage dans cette zone;
- Le requérant a la possibilité de proposer un aménagement conforme à la réglementation en vigueur;

- La présente demande ne permet pas de respecter l'une des cinq conditions prévues au Règlement RGCA02-10-0006 sur les dérogations mineures pour accorder de telles dérogations :
 - Article 4 « b) l'application des dispositions du Règlement de zonage refondu 1562 et du Règlement 1563 sur le lotissement à l'intérieur des limites du territoire de la municipalité, visées par la demande de dérogation mineure, a pour effet de causer un préjudice sérieux au requérant de la demande ».

Adopté à l'unanimité.

40.04 1237758001

CA23 10 176

Statuer sur une recommandation du comité consultatif d'urbanisme à savoir : Permettre la modification de la hauteur du rez-de-chaussée ainsi que de la configuration de l'escalier arrière à un plan d'implantation et d'intégration architecturale approuvé pour la construction d'un bâtiment unifamilial isolé de deux étages, situé au 10500, avenue de Bruxelles, sur le lot 1 173 751 du cadastre du Québec, le tout en vertu du Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Philippe Thermidor

Et résolu :

QUE soit autorisée, conformément au Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale, la modification de la hauteur du rez-de-chaussée ainsi que de la configuration de l'escalier arrière au PIIA approuvé pour la construction d'un bâtiment unifamilial isolé de deux étages, conformément aux documents déposés :

- Plan intitulé élévation avant préparé par Alexandre Sabourin, Technologue en architecture, daté du 23 mars 2023;
- Certificat de localisation réalisé après la construction, préparé par Sébastien Alarie, arpenteur-géomètre, minute 4332, daté du 24 mars 2022;

QUE cette autorisation soit accordée à la condition suivante :

- Que la garantie financière remise lors de l'émission du permis de construction soit libérée à la fin des travaux réalisés conformément aux plans approuvés au sommaire décisionnel 1219195001, à l'exception des modifications qui devront être réalisées comme illustrées aux plans approuvés au présent sommaire décisionnel;

ET QUE le tout soit applicable sur les lots 1 173 751 du cadastre du Québec, soit le 10500, avenue de Bruxelles.

Adopté à l'unanimité.

40.05 1234602002

CA23 10 177

Statuer sur une recommandation du comité consultatif d'urbanisme à savoir : permettre la démolition du bâtiment bifamilial existant et la construction de 2 bâtiments bifamiliale de 2 étages avec un logement au sous-sol, situé au 10468, avenue Audoin, sur le lot 1 173 208 du cadastre du Québec (subdivisé en 2 nouveaux lots : 6 499 651 et 6 499 652), le tout en vertu du Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale.

Il est proposé par M. Philippe Thermidor

appuyé par M. Jean Marc Poirier

Et résolu :

QUE soit autorisée, conformément au Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale, la démolition du bâtiment bifamilial isolé, la subdivision du lot et la construction de deux bâtiments bifamilial jumelés de deux étages avec un logement au sous-sol, situé au 10468, avenue Audoin, et ce, conformément aux documents déposés, soit :

- Plan d'architecture, modélisation couleur et plan d'aménagement paysager, préparés par Petru Drebot, de la firme Studio AD, révisés le 4 mai 2023;
- Certificat de localisation, préparé par Stéphane Roy, arpenteur-géomètre, signé le 28 septembre 2004;
- Plan d'implantation, préparé par Louis-Philippe Fouquette, arpenteur-géomètre, signé le 20 avril 2023.

QUE cette autorisation soit accordée aux conditions suivantes:

- QU'une suite soit donnée à cette demande, par la délivrance d'un permis de construction, dans les 12 mois, sous peine de rendre caduque cette résolution ;
- QUE les travaux d'aménagement des espaces extérieurs soient complétés dans les 12 mois suivants la fin de la validité du permis de construction;
- QU'une garantie financière de 3 % de la valeur des travaux soit déposée lors de la délivrance du permis et que cette garantie soit libérée à la fin des travaux.
- Qu'un devis de protection des arbres publics soit déposé pour l'obtention du permis de construction.

ET QUE le tout soit applicable sur le lot actuel 1 173 208 du cadastre du Québec qui sera subdivisé en deux nouveaux lots, soit les lots 6 499 651 et 6 499 652.

Adopté à l'unanimité.

40.06 1237758002

CA23 10 178

Statuer sur une recommandation du comité consultatif d'urbanisme à savoir : permettre la construction d'un bâtiment mixte de trois étages, ayant 15 logements, un commerce au rez-de-chaussée et un garage de stationnement souterrain, au 4750, boulevard Gouin Est, sur le lot 1 846 190 du cadastre du Québec, le tout en vertu du Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale.

Il est proposé par M. Philippe Thermidor

appuyé par M. Jean Marc Poirier

Et résolu :

QUE soit autorisée, conformément au Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale, la construction d'un bâtiment mixte de trois étages, ayant 15 logements, un commerce en coin au rez-de-chaussée et un stationnement souterrain, situé sur le lot 1 846 190 du cadastre du Québec, et ce, conformément aux documents déposés, soit :

- Plans d'architecture préparés par la firme Hut architecture, datés du 25 novembre 2022 et déposés à la DAUSE à la même date;
- Plans d'aménagement paysager préparés par Patrick de Munck, architecte paysagiste, datés du 9 novembre 2022 et déposés à la DAUSE le 15 novembre 2022;
- Plan projet d'implantation préparé par Jean-Girard, arpenteur-géomètre, daté du 11 novembre 2022, minute 21 104 et déposés à la DAUSE 15 novembre 2022;

- Certificat de localisation A. Roger Simard, arpenteur-géomètre, daté du 25 juin 2003, minute 7 884.

QUE cette autorisation soit conditionnelle :

- À ce que le début des travaux de construction autorisés par la présente résolution débutent dans les 12 mois suivant l'entrée en vigueur de la présente résolution; si ce délai n'est pas respecté, l'autorisation qui fait l'objet de la présente résolution sera nulle et sans effet;
-
- À ce que les travaux d'aménagement des espaces extérieurs soient complétés dans les 12 mois suivant la fin de la validité du permis de construction;
-

ET QUE le tout soit applicable sur le lot 1 846 190 du cadastre du Québec.

Adopté à l'unanimité.

40.07 1237758003

CA23 10 179

Donner un avis de motion, présenter et déposer, en vue d'adopter à une séance ultérieure, le projet de Règlement 1530-16 sur l'immobilisation et le stationnement.

Il est proposé par M. Philippe Thermidor

appuyé par M. Jean Marc Poirier

Et résolu :

QUE soit donné un avis de motion en vue d'adopter à une séance ultérieure, le Règlement 1530-16 modifiant le Règlement 1530 sur l'immobilisation et le stationnement dans la ville de Montréal-Nord afin de modifier les articles 47 à 52;

ET QUE soit présenté et déposé le projet de Règlement 1530-16 modifiant le Règlement 1530 sur l'immobilisation et le stationnement dans la ville de Montréal-Nord afin de modifier les articles 47 à 52.

Adopté à l'unanimité.

40.08 1237177006

CA23 10 180

Adopter le projet de Règlement RGCA02-10-0005-4 modifiant le Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur le comité consultatif d'urbanisme RGCA02-10-0005, afin notamment de mieux encadrer les nominations des membres citoyens.

Il est proposé par M. Philippe Thermidor

appuyé par M. Jean Marc Poirier

Et résolu :

QUE soit adopté le projet de Règlement RGCA02-10-0005-4 modifiant le Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur le comité consultatif d'urbanisme RGCA02-10-0005, afin notamment mieux encadrer les nominations des membres citoyens.

Adopté à l'unanimité.

40.09 1236079007

CA23 10 181

Nommer M. Ludovic Ngaroussabaye à titre de commissaire au développement économique à la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, en période d'essai de cinquante-deux (52) semaines, et ce, à compter du 10 juin 2023, en vue d'un statut permanent à cet emploi.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Jean Marc Poirier

Et résolu :

QUE soit nommé M. Ludovic Ngaroussabaye, matricule 100144716, à titre de commissaire au développement économique (emploi 305110, poste 64423), groupe de traitement 2, de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, en période d'essai de cinquante-deux (52) semaines à compter du 10 juin 2023, en vue d'obtenir un statut permanent à cet emploi.

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

50.01 1231959002

CA23 10 182

Nommer Mme Karen Murphy (100332798), à titre de secrétaire d'unité administrative à la Division de la voirie et aqueduc de la Direction des travaux publics, en période d'essai de huit (8) semaines, et ce, à compter du 10 juin 2023, en vue d'un statut permanent à cet emploi.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Jean Marc Poirier

Et résolu :

QUE soit nommer M^{me} Karen Murphy (100332798), à titre de secrétaire d'unité administrative à la Division de la voirie et aqueduc de la Direction des travaux publics, en période d'essai de huit (8) semaines, et ce, à compter du 10 juin 2023, en vue d'un statut permanent à cet emploi.

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

50.02 1233602010

CA23 10 183

Nommer Mme Wazna Azem, à titre de chargée de communication, à la Division des relations avec les citoyens et communications de la Direction d'arrondissement, en période d'essai de 52 semaines, et ce, à compter du 10 juin 2023, en vue d'un statut permanent à cet emploi

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Jean Marc Poirier

Et résolu :

QUE soit nommée Mme Wazna Azem, à titre de chargée de communication, à la Division des relations avec les citoyens et communications de la Direction d'arrondissement, en période d'essai de 52 semaines, et ce, à compter du 10 juin 2023, en vue d'un statut permanent à cet emploi;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

50.03 1239935002

CA23 10 184

Titulariser M. Guillaume Soubry, à titre d'élagueur à la Division des parcs de la Direction des travaux publics, et ce, à compter du 10 juin 2023.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Jean Marc Poirier

Et résolu :

QUE soit titularisé M. Guillaume Soubry, matricule 100250044, à titre d'élagueur (emploi 601480), groupe de traitement 14-013, à la Division des parcs de la Direction des travaux publics, et ce, à compter du 10 juin 2023;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

50.04 1239913003

CA23 10 185

Autoriser la création d'un poste permanent d'agent.e de communications sociales (emploi: 706310, groupe de traitement 009), en contrepartie de l'abolition du poste de préposé.e au secrétariat (emploi : 791410, groupe de traitement 04E, poste 79426) à la Direction de l'Arrondissement, et ce à compter du 10 juin 2023.

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par M. Philippe Thermidor

Et résolu :

QUE soit autorisée la création d'un poste permanent d'agent.e de communications sociales (emploi: 706310, groupe de traitement 009), en contrepartie de l'abolition du poste de préposé.e au secrétariat (emploi : 791410, groupe de traitement 04E, poste 79426) à la Direction de l'Arrondissement, et ce à compter du 10 juin 2023;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

50.05 1239935001

CA23 10 186

Autoriser la création d'un poste permanent d'analyste TI, (emploi 401480), groupe de traitement 29-001, en contrepartie, abolir le poste temporaire d'analyste TI, (poste 87864), groupe de traitement 29-001, à la Division de l'informatique de la Direction des services administratifs, et ce, à compter du 10 juin 2023.

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par M. Philippe Thermidor

Et résolu :

QUE soit autorisée la création d'un poste permanent d'analyste TI, (emploi 401480), groupe de traitement 29-001, à la Division de l'informatique de la Direction des services administratifs, en contrepartie, abolir le poste temporaire d'analyste TI, (emploi 401480), groupe de traitement 29-001.

Adopté à l'unanimité.

50.06 1237606016

CA23 10 187

Prendre acte du dépôt du certificat du secrétaire d'arrondissement annonçant le résultat du registre tenu le 30 mai 2023 concernant la constitution d'une société de développement commercial sous la dénomination « SDC Montréal-Nord ».

Il est proposé par M. Philippe Thermidor

appuyé par M. Jean Marc Poirier

Et résolu :

Il est recommandé:

De prendre acte du dépôt du certificat du secrétaire d'arrondissement annonçant le résultat du registre tenu le 30 mai 2023 concernant la constitution d'une société de développement commercial sous la dénomination « SDC Montréal-Nord ».

Adopté à l'unanimité.

61.01 1239069005

M. Abdelhaq Sari
Maire suppléant

Marc-Aurele APLOGAN
Secrétaire d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 5 septembre 2023.